

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2020

PROCES VERBAL

Le sept juillet deux mil vingt, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : LAUTRU Emmanuelle, BIRON Dominique.

ABSENT : PARAIS Bruno.

Madame GARIOU Béatrice a été nommée secrétaire.

SAUR – RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2019

Madame la Maire rappelle que la commune a confié la gestion du service assainissement à la SAUR via un contrat d'affermage. Ce délégataire doit transmettre un rapport annuel retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Le conseil municipal adopte le rapport 2019 à l'unanimité.

PÔLE-SERVICES – 2 rue des Vallées

Comme évoqué lors du précédent conseil, des organismes sont recherchés afin de mutualiser le local pôle services, notamment un orthophoniste. Afin de formaliser les conditions d'utilisation de ce local de 40 m², il convient au préalable de décider du montant du loyer mensuel. Madame la Maire propose de définir un tarif dégressif de location pour son utilisation avec une partie fixe pour les frais d'entretien du local, suivant le détail ci-dessous :

TEMPS/SEMAINE en heure		cout/heure	nbre de heure/mois	cout utilisation/mois	forfait cout local	cout location/mois
<i>exemple 1</i>	2 x 1/2 heure	1	5 €	4	2 0 €	20 € 40 €
<i>exemple 2</i>	1/2 journée 4h/ semaine	4	5 €	16	8 0 €	20 € 0 €
<i>exemple 3</i>	1 jour 7h/semaine	7	4 €	28	11 2 €	20 € 2 €
<i>exemple 4</i>	2 jours 7h/semaine	14	3 €	56	16 8 €	20 € 8 €

Cette méthode de calcul a été validée par le conseil, il a en revanche été demandé d'effectuer un suivi analytique sur la consommation électrique du local.

EMBELISSEMENT

Madame Sabrina JAUNET projette au conseil municipal les 16 maisons retenues lors de la tournée de la commission « Embellissement » du 27 juin dernier. La remise des prix se déroulera le 2^{ème} vendredi du mois de novembre, le vendredi 13.

En parallèle, elle indique qu'un rendez-vous avec un commercial est prévu pour le renouvellement des illuminations de Noël.

JOURNÉE DU PATRIMOINE

Le thème des journées du patrimoine du 19 et 20 septembre prochains est précisé par Madame Sabrina JAUNET. Cette année, le thème sera le suivant : « Patrimoine et éducation, apprendre pour la vie ». Des photos de classe allant des années 1900 à 1999 seront exposées. À l'heure actuelle, on avoisine 80 photos.

ADHÉSION AU CAUE

Au vu des futurs projets de la commune dont la création d'un city stade, Madame la Maire propose aux membres du conseil d'adhérer au CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme Environnemental). En effet, pour 96 € annuel et à hauteur de 4 jours de travail par an, une aide sur les projets d'aménagement peut être apportée par des conseils en architecture, paysagisme, urbanisme... En cas de dépassement des 4 jours de travail, un devis serait alors proposé. Au vu de tous ces éléments, l'adhésion est validée à l'unanimité.

RÉFLÉXION SUR LA MISE EN PLACE DU MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX

Depuis le début du mandat, Madame la Maire demandait une réflexion générale sur la mise en place d'un marché de producteurs locaux afin de créer du lien social intergénérationnel. Pour que la commission « Événementiel » puisse démarrer le projet, il a été demandé aux membres du conseil, d'exposer toutes les idées. Le marché serait principalement alimentaire et devrait se dérouler à une date fixe pour mémoire. L'objectif étant en premier lieu de faire participer les commerçants et les producteurs locaux du secteur. La zone se situera en centre bourg afin d'avoir une visibilité. L'idée de lancer le marché avec une fête de la commune et un vin d'honneur a été évoquée. Le créneau du vendredi fin d'après-midi est favorisé sur la période printemps-été-automne. La commission réunira les artisans et commerçants afin de connaître leurs dispositions et leurs idées. Le lieu exact sera ensuite défini ainsi que les animations et les décorations.

DÉLÉGATIONS EXTÉRIEURES

Il appartient au conseil municipal de désigner des délégués pour représenter la commune au sein des différents syndicats, associations ou commissions extérieures.

Santé à domicile : une association, 3 services (soins infirmiers, SADAPA/aides-soignantes, portage de repas). Madame Virginie SORIN et Madame Béatrice GARIOU se portent volontaires pour représenter la commune au sein de l'association.

EHPAD de Touvois : suite à la rencontre de Madame la Maire avec le président du conseil d'administration, Monsieur ELINEAU, et Madame Chantal GUIBRETEAU, membre et habitante de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, il a été évoqué le souhait d'avoir un membre du conseil municipal suite au départ prochain de Mme GUIBRETEAU. Monsieur Dominique BIRON avait en amont fait part de son souhait d'intégrer le conseil d'administration et sera accompagné de Mme Maryline BLANCHARD.

Désignation référent sécurité routière et correspondant défense : Ce référent serait le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux de la sécurité routière et veillerait à la prise en compte des enjeux de la sécurité routière, action fondamentale dans la poursuite de la baisse de la mortalité sur les routes du département. Le conseil municipal désigne M. LE ROUZIC Ludovic en qualité de référent de la sécurité routière.

Sydela (syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique) : Le SYDELA organise le service public de la distribution d'électricité pour le compte des 180 communes qui lui ont délégué cette compétence. Pour cela, il confie l'exploitation du réseau au concessionnaire Enedis, filiale d'EDF. Philippe PARAIS et Nicolas GEORGET se sont présentés en tant que membres titulaires et Guillaume FLEURY et Patrick BOURREAU en tant que membres suppléants.

Commission communale des impôts directs (CCID) : Madame la Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs dont la durée du mandat est identique à celle du mandat du conseil municipal. Cette commission comprend, pour les communes de moins de 2 000 habitants, outre le maire, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants désignés par la Direction des Services Fiscaux sur une liste de contribuables dressée en double par le conseil municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Station d'épuration

Monsieur Philippe PARAIS présente le fonctionnement de la station composée de 5 bassins avec roseaux. Le système est la phytoépuration qui fait appel aux bactéries présentes dans les systèmes racinaires des plantes pour épurer l'eau. Par rapport à l'épuration classique, elle a d'indéniables avantages. En revanche, on rencontre depuis le début certains problèmes techniques. Il expose alors la cause des problèmes rencontrés depuis plusieurs années. Les canalisations pluviales et assainissement en réseaux unitaires sont encore en cours, ce qui amène parfois à une saturation et colmate le bassin tampon. Les appareils de mesures de débits donnent également des mesures contradictoires.

Commission voirie

Dans l'attente de la mise en place des commissions intercommunales, Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU propose aux membres de la commission « voirie espaces verts », une réunion le jeudi 16 juillet, afin de faire le bilan de l'entretien du parc voirie et des routes en bicouche.

City Stade

Pour clôturer la séance, Madame la Maire informe le conseil que suite à sa rencontre avec Madame Odile BLANCHARD accompagnée de sa fille Madame Marie-France GUIET, celle-ci accepte de céder son terrain à la commune. La parcelle est située en zone UE (zone réservée aux équipements publics), elle pourra donc éventuellement porter le projet du city stade. Madame la Maire s'engage à prendre en charge un mur de séparation et à ne pas mettre en place d'éclairage permanent. Le

prix d'achat au m2 sera identique à l'achat du terrain de Monsieur LAMBERT, sur lequel a été réalisé le parking de la salle des Vallées. L'objectif étant de trouver une continuité avec le parking et de ne pas toucher au poumon vert, situé entre la salle de sports et l'école privée.



Madame la Maire lève la séance.